

RAPPORT N° 06/4-18
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
COMPTE ADMINISTRATIF 2005

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune ainsi que de l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre - distinct de celui de la Commune. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur, d'une part ;
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable, d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2005 s'équilibraient respectivement :

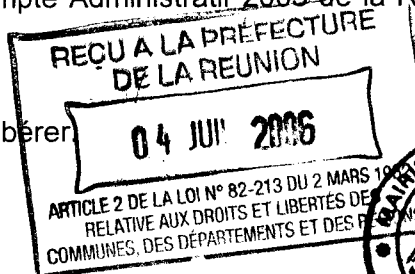
- . 325 000,00 € pour la Section d'Investissement,
- . 1 562 895,00 € pour la Section de Fonctionnement.

L'exécution du budget 2005 s'est traduite par un excédent global de 321 993,57 € - Sections d'Investissement et de Fonctionnement confondues, soit encore un excédent cumulé global de 1 690 863,91 € en tenant compte des résultats des exercices antérieurs.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
EXERCICE 2004			
. Report à nouveau	486 072,00 €	882 798,34 €	1 368 870,34 €
EXERCICE 2005			
. Recettes	137 023,73 €	985 427,22 €	
. Dépenses	- 27 364,00 €	- 773 093,38 €	
. Résultat de l'exercice	109 659,73 €	212 333,84 €	321 993,57 €
. Résultat cumulé de clôture	595 731,73 €	1 095 132,18 €	1 690 863,91 €

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte de Gestion du Receveur Municipal, je vous demande d'approuver le Compte Administratif 2005 de la Régie Marchés et Droits de Place.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/4-18
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
COMPTE ADMINISTRATIF 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-18 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Compte Administratif 2005 de la Régie Marchés et Droits de Place qui fait apparaître :

- . un excédent cumulé de 1 095 132,18 €, en Section d'Investissement,
- . un excédent cumulé de 595 731,73 €, en Section de Fonctionnement,
- . soit un excédent cumulé global de 1 690 863,91 €.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIN 2006

